

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

## AMENDEMENT

N ° CL779

présenté par

M. Cazenove, M. Sommer, M. Colas-Roy, Mme O'Petit, M. Grau, M. Zulesi, Mme Vignon,  
Mme Michel-Brassart, Mme Le Meur, Mme Pouzyreff, M. Paluszkiewicz et Mme Sylla

-----

### ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.